



## Commission des sports

### 3311 - Aide au sport de haut niveau

#### Aide aux forfaits de haut niveau et aux clubs engagés en championnat de France (forfaits, résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2012/761

**Service gestionnaire :**

Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

#### Aide au forfait de haut niveau

Le Département soutient les associations ayant une équipe de sport collectif évoluant dans les deux plus hautes divisions des championnats avec un forfait unique incluant les déplacements.

#### Aides au championnat de France : forfaits

Le Département soutient les équipes de sport collectif engagées en championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

#### Aide au championnat de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15273	65-6574-32	250 000,00 €	250 000,00 €	30 000,00 €
15262	65-6574-32	150 000,00 €	150 000,00 €	20 200,00 €
15264	65-6574-32	675 000,00 €	511 619,93 €	60 328,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

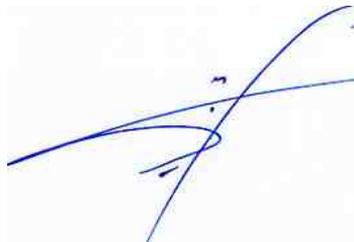
*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 110.528,40 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 30.000,00 € au titre de l'aide au forfait de haut niveau ;
- 20.200,00 € au titre de l'aide aux championnats de France : forfaits ;
- 60.328,40 € au titre de l'aide aux championnats de France : résultats et déplacements.

*Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département, SIG Association et le Cercle Jean-Sébastien de Geispolsheim, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son Président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL